



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 10186

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme de lui preciser les perspectives de publication des textes d'application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 visant a ameliorer l'accessibilite des villes et des equipements aux personnes handicapees et a mobilite reduite.

Texte de la réponse

Le decret relatif a l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation et des installations recevant du public, modifiant et completant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme, a ete signe le 26 janvier 1994 et publie au Journal officiel du 28 janvier 1994.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10186

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 192

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1175